

Un nouveau Kit d'économies ... budgétaires ?

Rouen, le 20 janvier 2010

Plus de critères... pour moins de promotions et pour une concurrence accrue des agents !

Les Commissions Administratives Paritaires A, B et C se tiennent le 21 et le 22 janvier prochains.

Vos représentants CGT constatent de nombreuses anomalies et vous alertent ! Ils défendront tous ces points lors des CAP.

RATIOS A 100% : MENSONGE !

Le Conseil Général, en octobre 2007, a voté des **ratios à 100%** concernant les avancements de grade des agents remplissant les conditions statutaires, **au sein d'un même cadre d'emploi.**

Dans les faits, la Collectivité n'a jamais permis que les 100% soient réellement atteints, en mettant en place des critères restrictifs.

En 2010, la Collectivité enfonce le clou ! La moyenne générale des ratios, sur les propositions de la Direction, se situe sous la

barre des 50% pour l'instant ! C'est inacceptable !

Pire, aujourd'hui, certains agents se verront bloqués dans leur déroulement de carrière, du fait de **nouveaux critères imposés** par le Conseil Général (et inconnus des représentants du personnel).

Exemple, cette année, 132 agents sont promouvables au grade d'agent de maîtrise et deux seulement sont pour l'instant proposés, soit un ratio de 1.5%...

AVANCEMENTS D'ECHELON, DE GRADE ET PROMOTIONS... A LA TETE DU CLIENT ?

Faut-il être au bon endroit au bon moment pour avoir un déroulement de carrière ?

Comme pour les ratios, la collectivité invente des **critères subjectifs** (ex : expérience professionnelle), en plus des critères statutaires, qui **ne permettent pas aux agents** du Conseil Général de **bénéficier d'un déroulement de carrière en toute équité :**

- De nombreux agents ayant eu une évaluation (très) satisfaisante ne sont pourtant pas proposés.

- La promotion interne se fait sans respect de l'ancienneté, ni des grades ... !
- Selon la Collectivité, les agents doivent attendre deux ans entre deux promotions... pourtant, des promotions plusieurs années de suite ont lieu... mais pas pour tout le monde !
- Les congés « longue maladie », maternité, ...sont sanctionnés dans la carrière !

MOBILITE INTERDITE AU CONSEIL GENERAL ?

Des postes vacants ne passent pas à la bourse à l'emploi et/ou sont « réservés » par la

Direction : ceci est un barrage aux déroulements de carrières et relève du clientélisme !

Comment les agents du Conseil Général doivent comprendre ce message de la Collectivité quand, par ailleurs, le PCG, lors de ses vœux le 8 janvier dernier, les remerciait pour leur implication constante malgré les difficultés actuelles et la baisse de moyens dans les services ?

Pour les élus CGT, ces pratiques relèvent d'un management agressif qui n'a pas sa place dans le service public.

C'est contraire à l'intérêt général et à l'efficacité recherchée pour garantir les missions confiées au personnel, dans un département qui se veut, par ailleurs, exemplaire.

Vous êtes, nous sommes tous concernés !

Pour que les CAP et toutes les instances statutaires jouent pleinement leur rôle, pour imposer le respect des missions, du statut et du personnel, ne devons-nous pas nous mobiliser tous ?

Venez en discuter avec la CGT, lors des réunions d'information syndicale

- **jeudi 28 janvier 2010 de 9h30 à 11h30 à Dieppe, salle de réunion UTAS**
- **lundi 1^{er} février 2010 de 14h à 16h , au Havre, salle du CMS rue Joliot Curie**
- **jeudi 25 février 2010 à Dieppe**
- **jeudi 4 mars 2010 de 9h30 à 11h30, Rouen, salle des conférences**
- **jeudi 4 mars 2010 à Rouen, salle de réunion square des arts**

Ces réunions d'information syndicale sont ouvertes aux syndiqués CGT et non syndiqués : y participer est un droit.



S'organiser collectivement pour agir efficacement ? N'hésitez pas à nous contacter !

Nom et Prénom

SERVICE

AFFECTATION

Téléphone